****

***DERNIERES SESSIONS DE L’ANNEE***

**Formation Initiale Contrôleur Technique Véhicules Légers**

* **Août 2019**
* **Octobre 2019**

***🖎 Inscrivez-vous rapidement !***

**01 55 86 17 10**

***formation@autodidact.fr***

Madame, Monsieur,

Les inscriptions pour les formations initiales de contrôleur technique VL sont ouvertes pour les sessions :

* ***Du 19 août au 18 octobre 2019,***
* ***Du 21 octobre au 20 décembre 2019.***

Cette formation d’une durée de 320 heures comprend un enseignement théorique et pratique en Organisme de Formation de 250 heures et de 70 heures en entreprise.

Les conditions d’accès à la formation : *\*liste des diplômes en annexe*

* Candidats titulaires d’un diplôme de niveau IV (BAC professionnel) du ministère de l’éducation nationale dans une discipline de maintenance automobile option véhicules particuliers, véhicules industriels ou encore véhicules de transport routier, ou un diplôme équivalent conformément au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
* Candidats titulaires d’un diplôme de niveau III du ministère de l’éducation nationale (diplôme d’expert en automobile ou brevet de technicien supérieur après-vente automobile option véhicules particuliers ou brevet de technicien supérieur après-vente automobile option véhicules industriels) ou un diplôme équivalent vis-à-vis du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

A noter que pour obtenir, après cette formation, l'autorisation d'exercer dans ce métier, le bulletin n°2 du casier judiciaire devra être vierge (bulletin consultable uniquement par l'administration).

Sanction :

L’agrément du contrôleur est délivré par le préfet du département du lieu d’implantation de son centre de contrôle de rattachement.

N’hésitez pas à nous contacter pour les conditions financières et de prise en charge de votre dossier.

L’équipe AUTODIDACT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

AUTODIDACT – 102 Rue Etienne Marcel – 93100 MONTREUIL – Tél. : 01 55 86 17 17 – Fax. : 01 55 86 17 22 – Mail. : formation@autodidact.fr

Siret 391 633 260 00024 – N° Déclaration 11 93 05 276 93 – NAF 8559A

**\*LISTE DES DIPLOMES**

*Source Ministère Chargé des Transports – Circulaire du 02/04/19*

**Diplômes de Niveau IV**

*- Bac Pro option « voitures particulières »
- Bac Pro option « véhicules industriels »
- Bac Pro option « véhicules de transport routier »*

*- Bac Pro Maintenance des véhicules préparé sous statut scolaire, option A : voitures particulières,*

*option B : véhicules de transport routier, option C : motocycles*

*-*Ou diplôme équivalent au regard du RNCP

**Diplômes de Niveau III**

*- Diplôme d’expert en automobile
- BTS après-vente automobile option « véhicules particuliers »
- BTS option « véhicules industriels »
- BTS option « véhicules de transport routier »
-*Ou un diplôme équivalent vis-à-vis du RNCP

**CQP considérés comme équivalents à un diplôme de niveau IV ou III**

*- CQP* Technicien électronicien électricien automobile- CQP Technicien confirmé mécanique automobile- CQP Technicien confirmé mécanique véhicules utilitaires et industriels- CQP Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels- CQP Technicien expert après-vente automobile- CQP Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels

- Contrôleur technique et contrôleur confirmé de véhicules lourds

**Titres Professionnels considérés comme équivalents à un diplôme de niveau IV ou III**

***-*** *Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien électromécanicien automobile*

*(précédemment Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien après-vente automobile)*

*- Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien après-vente automobile*

*- Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien en diagnostic et réparation automobile*

*- Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien réparateur de véhicules industriels*

*- Contrôleur technique de véhicules lourds*